



Protéger les consommateurs et lutter contre les fraudes

Sommaire

Fixer des règles claires.....3

Assurer la protection des consommateurs.....4

La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et la
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la
répression des fraudes 4

Le service de renseignement appelé TRACFIN 5

L'Agence Française Anticorruption..... 6

Les laboratoires au service des consommateurs 6

Des sites internet pour avoir plus d'informations.....6

Le ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique :

- protège les **consommateurs**

Un consommateur est une personne qui achète et utilise
un produit ou un service.

Nous sommes des consommateurs.

- lutte contre les **fraudes**

Une fraude est une action interdite,
comme le vol de mots de passe d'un compte internet.

Une fraude est un délit. C'est puni par la loi.



- lutte contre les mauvaises actions

comme le **détournement de fonds** ou la **corruption**.

Le détournement de fonds c'est voler l'argent
d'une personne qui nous faisait confiance.

La corruption c'est obtenir un avantage interdit
contre de l'argent.

Les fraudes, les détournements de fonds
et la corruption sont des délits.

Les délits sont punis par la loi.



Pour protéger les consommateurs il faut écrire des règles
et faire respecter ces règles.

Fixer des règles claires

Il y a plusieurs Directions au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique pour fixer les règles.



Les règles sont :

- denses, c'est-à-dire que les règles sont nombreuses.
- précises
- Pour tous

Plusieurs directions écrivent des règles.

- la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes appelée aussi la DGCCRF
- la Direction de la Législation Fiscale.

La Direction des Affaires juridiques donne des conseils pour bien écrire les règles. Les règles doivent utiliser ce qui est écrit dans les lois françaises.



La Direction des Affaires juridiques organise et contrôle l'écriture des lois :

- dans les administrations du Gouvernement comme les ministères
- dans les établissements publics comme les mairies.

Assurer la protection des consommateurs

Pour protéger le consommateur,
il y a plusieurs Directions qui vérifient si les règles bien respectées.

La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes



On dit aussi la DGDDI et la DGCCRF.

La DGDDI et la DGCCRF vérifient les produits achetés à l'étranger qui arrivent en France.

On parle d'importation.

La DGDDI et la DGCCRF luttent contre l'importation :



- **de produits nocifs**

comme des produits dangereux
ou mauvais pour la santé



- de jouets ou de médicaments **contrefaits**
c'est-à-dire des jouets ou des médicaments
qui ressemblent aux vrais
mais qui sont faux

- **d'aliments suspects**

comme des aliments qu'il ne faut pas manger
parce qu'ils sont périmés.



Ces produits ne sont pas autorisés à circuler en France.

Des contrôles sont faits dans

- les ports
- les aéroports
- les usines
- les restaurants



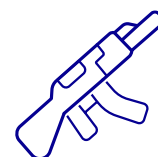
Le service de renseignement appelé TRACFIN

TRACFIN est un service de renseignements.

L'économie de la France doit être saine
c'est-à-dire qu'elle doit respecter les règles.

TRACFIN lutte contre

- **les circuits d'argent cachés**
par exemple quand des personnes envoient
leur argent dans des banques étrangères
pour ne pas payer d'impôts en France
- **le blanchiment d'argent**
par exemple quand une entreprise
gagne de l'argent
parce qu'elle a vendu de la drogue
et qu'elle écrit de fausses informations
dans sa comptabilité.
L'entreprise cache d'où vient l'argent.
C'est interdit de vendre de la drogue en France.
- **l'argent qui sert à faire du terrorisme**
par exemple, l'argent que les terroristes
reçoivent pour commettre des attentats.



L'Agence Française Anticorruption

L'Agence Française Anticorruption lutte contre la corruption.

On l'appelle aussi l'AFA.

Par exemple l'AFA aide les personnes à qui on a demandé des informations secrètes contre de l'argent.



Les laboratoires au service des consommateurs

Il y a 11 laboratoires qui analysent plus de 300 000 produits chaque année.

Ces laboratoires vérifient si les produits sont dangereux pour la santé ou contrefaits.



Des sites internet pour avoir plus d'informations

- La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf>
- La direction de la législation fiscale
<https://www.economie.gouv.fr/direction-de-la-legislation-fiscale>
- La direction des affaires juridiques
<https://www.economie.gouv.fr/daj>
- La direction générale des douanes et des impôts indirects
<https://www.douane.gouv.fr/>
- TRACFIN
<https://www.economie.gouv.fr/tracfin>



- L'Agence Française Anticorruption
<https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/fr>
- Service commun des laboratoires
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Le-service-commun-des-laboratoires-DGDDI-et-DGCCRF>



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon
Nous remercions vivement Julie, Nahaoua et Sonia de l'ESAT Moskowa (Association APTE) pour la relecture et la validation du document.